



Fiche d'utilisateur

Agent·e de saisie

Mon rôle

En tant qu'agent·e de saisie (désigné·e-s par les facultés, départements, unités ou l'auteur·e), vous assistez les auteur·e-s UNIL lors de la saisie de publications dans [SERVAL](#).

Pourquoi saisir les publications dans SERVAL?

L'UNIL contribue au développement, au progrès et à la prospérité de la collectivité, ce qui la rend garante de l'intégrité du patrimoine scientifique qui en est généré. SERVAL permet un archivage pérenne des documents scientifiques produits à l'UNIL et leur [diffusion et promotion](#). Il permet également de participer au mouvement de l'Open Access en répondant aux exigences en matière de libre accès des bailleurs de fonds en suivant [la voie verte](#).

Mes droits

Vous avez le droit, **d'entente avec l'auteur·e** et à sa place, de saisir une notice avec les informations bibliographiques (métadonnées) de la publication ainsi que d'en ajouter le texte intégral (PDF) et de le partager si le contrat d'édition le permet.

Les auteur·e-s sont responsables du contenu qui leur appartient, ils sont les seuls à pouvoir *publier* une notice.

Vous pouvez, d'entente avec l'auteur·e, également **éditer les métadonnées à tout moment** (notice brouillon et publiée), mais attention, **le PDF n'est en principe plus modifiable une fois la notice publiée**.

Saisie de métadonnées et dépôt du PDF

La saisie dans SERVAL [se fait sur trois étapes](#). Elle peut être faite [automatiquement](#), [manuellement](#) ou [par importation](#).

Il est **impératif** de lier tous les auteurs UNIL/CHUV d'une publication (et les unités UNIL/CHUV où la recherche menant à la publication a été effectuée) à sa notice afin qu'elles apparaissent dans leurs profils Unisciences.

Nous mettons à votre disposition de l'aide [textuelle](#) et sous forme de courts [tutoriels vidéo](#).

Si vous avez des doutes sur les droits et obligations des auteur·e-s en relation avec le partage du PDF de la publication, [consultez Papago](#), votre assistant personnel Open Access.

Vous pouvez également suivre la formation à distance « [La recherche à l'ère de l'Open Access](#) » à votre rythme sur Moodle.

Dispositions facultaires

Chaque faculté peut définir des dispositions additionnelles concernant l'aide à la saisie des notices et documents déposés dans SERVAL. Informez-vous auprès de votre faculté pour les connaître.